

que nous pourrions en revenir à la loi sur les traitements.

M. MacInnis: Je suis de votre avis, monsieur le président. L'orateur qui m'a précédé et moi-même enfreignons le Règlement. Ce que je désire dire surtout c'est que lorsque nous discutons ces questions, nous devrions prendre pour acquis que nous sommes animés de bonnes intentions. Si quelqu'un croit que sa conscience le gêne et se sent tenu, à cause de cela, de se justifier, c'est parfait; il soulagera sa conscience en tous cas, mais telle n'est pas ma situation.

Ce que je connais bien, c'est le sentiment de la population canadienne. Je connais l'opinion des gens de ma propre circonscription et je sais que l'opinion des gens de Vancouver n'est pas différente de celle des gens d'Halifax, de Toronto ou de partout ailleurs. Les trois quarts de ces gens s'opposent aux relèvements que nous sommes en train d'appliquer. Certes, le geste que nous posons maintenant n'est pas sans rapport avec le chômage, les pensions de vieillesse et autres mesures. Si j'ai été envoyé ici, c'est uniquement pour relever le niveau de vie des gens à niveaux de vie peu élevés. Je n'ai pas été élu à la Chambre et je n'y resterai pas sous un faux semblant, par exemple en donnant l'impression que j'ai été envoyé pour relever nos propres indemnités et les traitements des ministres du cabinet. Je n'ai rien à gagner en protestant contre les augmentations. On ne m'a rien offert et, de toute façon, j'eusse refusé. Donc je n'ai pas à m'inquiéter de ce côté-là.

L'hon. M. Abbott: Je n'avais vraiment aucune intention de participer au présent débat entre autres raisons parce qu'il est toujours plus difficile de discuter d'affaires qui nous concernent. Je déplore que la discussion ait pris cette tournure. L'hypocrisie n'est pas une qualité humaine que j'admire particulièrement et j'essaie de m'en préserver moi-même. Donc, je dirai sans hésiter que pour ma part j'estime avoir été insuffisamment rétribué depuis que je suis ici.

Je concède facilement que celui qui est dans la vie publique ne saurait s'attendre de toucher une rémunération financière aussi élevée qu'en dehors de la vie publique. Je pense que si l'on avait à compter sur les services de gens qui n'entreraient au Parlement ou ne feraient partie du gouvernement que moyennant une rémunération financière aussi élevée que celle qu'ils pourraient toucher à l'extérieur, nous serions privés, je crois, dans la vie publique des services d'hommes qu'il nous faudrait. Je concède facilement que ceux qui comme nous, sont

[M. le président suppléant.]

dans la vie publique, y trouvent de grandes compensations en dehors de leur rétribution financière. On a la satisfaction de remplir une fonction publique, par exemple, pour nous placer sur un plan assez terre-à-terre, en nouant des relations, en faisant des discours à la Chambre des communes, et en serrant la main des gens à travers le pays. Tout cela donne à certains une grande satisfaction personnelle. Nous restons sous le regard du public, ce que nous aimons probablement, certains plus que d'autres peut-être.

Toutefois, comme l'a dit le premier ministre suppléant, tous, ou la plupart d'entre nous, ont des responsabilités envers d'autres qu'eux-mêmes. Or ces autres personnes ne tirent pas de la vie publique les satisfactions personnelles que nous connaissons, lorsque nous sommes au premier plan et j'estime, pour ma part, qu'il ne doit pas y avoir un écart trop considérable entre ce qu'un homme peut espérer toucher dans le service public et ce qu'il peut toucher en dehors.

Cela importe pour nous permettre d'attirer les hommes à la vie publique à un âge raisonnablement jeune. Il ne faut pas qu'ils aient à attendre d'avoir assuré l'avenir de leurs familles ou des personnes à leur charge avant d'entrer dans la vie publique. Et, ce qui est plus important, ils ne doivent pas avoir à compter sur une aide venant de l'extérieur du Parlement. Je ne puis parler que de mon cas en particulier et c'est toujours avec hésitation que je le fais mais, je vis assez modestement, comme le savent ceux qui me connaissent. Depuis que je fais partie du parlement, je suis toujours un peu à court à la fin de chaque année et j'ai dû me rabattre sur les autres modestes ressources que je possède. Ce n'est pas une bonne chose, à mon avis, pour la carrière publique et jamais je ne soutiendrai que, parce que quelqu'un qui occupe telle situation en particulier ne gagne que \$3,000 ou \$4,000 par année, un membre du cabinet ne doit pas toucher davantage.

Nous savons tous qu'il y a des inégalités dans la vie. C'est peut-être injuste. Nous savons tous que même les chefs des grands syndicats ouvriers gagnent beaucoup plus que les membres du cabinet et j'ose dire que ces traitements leur sont dûs. Comme l'a dit le premier ministre suppléant, nous savons tous que des hommes qui occupent, dans l'industrie et le commerce, des postes qui, en somme, ne sont pas de première importance, sont mieux rémunérés que le seront les membres du cabinet même si la majoration proposée est adoptée. Je n'insiste donc pas là-dessus monsieur le président. Je dis bien